

L'an deux mille vingt six, le douze février à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Virginie DUGAST (suppléante), Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON (suppléant), Vincent REBILLARD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Vincent PETIT, Guy CHESNEAU, Juanita FOUCHER, Jacques BONHOMMET, Yamina RIOU, Isabelle CHARRAUD, Muriel NOIROT, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Marc-Antoine DRIANCOURT, Dominique FOUIN, Florence MARTIN, Michel BOURCIER, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Pierre-Pascal BIGOT, Yamina RIOU donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Isabelle CHARRAUD donne pouvoir à David GEORGET, Muriel NOIROT donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Christian MASSEROT donne pouvoir à Véronique LANGLAIS, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Florence MARTIN donne pouvoir à Joël ESNAULT, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Rachel SANTENAC

Membres en exercice :49
Membres présents :36
Pouvoirs :10
Quorum :25
Votants :46
Votes pour :46
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 06/02/2026
Date d'affichage: 23 FEV. 2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou;

VU l'avis favorable de la Conférence des Maires du 02 février 2026 ;

VU la démarche RSO E7-PA 24- 2 « Créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

VU l'axe 2 du projet de Territoire « Faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines / 2.1 Accompagner les évolutions de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire » ;

CONSIDERANT que la problématique du renouvellement des chefs d'exploitation, du fait de son impact sur la dynamique économique et sociale des territoires et sur la préservation des paysages, par le maintien de l'élevage, représente un enjeu majeur pour la CCVHA ;

CONSIDERANT la mise en œuvre entre 2022 et 2025 du programme d'actions innovantes « Territoire Pilote Transmission », en partenariat avec la Région des Pays de la Loire, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire (CAPDL) et en associant l'ensemble des acteurs de la transmission ;

CONSIDERANT la dynamique ainsi engagée, les bons résultats obtenus, et malgré le désengagement financier de la Région, la CCVHA a souhaité poursuivre et renouveler un programme partenarial et pluri-annuel avec les partenaires suivants : CAPDL, CIAP 49 et GABB Anjou, et que ce plan d'actions s'organise autour de 4 orientations :

- * Faciliter la mise en lien entre cédants et porteurs de projets ;
- * Amener les cédants à anticiper leur transmission ;
- * Sortir les cédants de l'isolement face à leur transmission ;
- * Créer une complicité territoriale entre les acteurs de la transmission ;

CONSIDERANT que dans le même temps, le PETR de l'Anjou Bleu s'est doté de son Plan Alimentaire Territorial qui définit un plan d'actions en 3 axes validé en janvier 2025 dont l'une s'intitule plus particulièrement « Fiche action 2.3 : Accompagner à la transmission des exploitations », et que ce nouveau programme d'actions porté par la CCVHA s'y inscrit totalement ;

CONSIDERANT que pour mettre en œuvre ces actions, il convient de mettre en place un co-financement pour un budget total de 69 762 € sur une période de 3 ans entre la CCVHA et les autres partenaires (CAPDL, GABB Anjou et CIAP49) ;

CONSIDERANT que le budget global estimatif se décompose comme suit :

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260212-2026-02-12-10-DE
Date de réception préfecture : 23/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

		<u>cout annuel</u>	<u>sur 3 ans</u>	<u>reste à charge</u> <u>CCVHA annuel</u>	<u>reste à charge</u> <u>CCVHA pour les 3</u> <u>ans</u>
CIAP	GALO	2 000,00 €	6 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €
GABB ANJOU	Susciter des vocations pour les métiers agricoles et favoriser la reprise des fermes à céder en ouvrant les fermes du territoire aux étudiants	3 000,00 €	9 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €
	Organiser une mise en situation / jeu de rôle pour un groupe de cédants	1 800,00 €	5 400,00 €	1 800,00 €	5 400,00 €
CAPDL*	Animation GALC et COPIL	3 870,00 €	11 610,00 €	1 935,00 €	5 805,00 €
	MUTUALISER LES REPERTOIRES D'OFFRES	2 322,00 €	6 966,00 €	1 161,00 €	3 483,00 €
	Fiches Adaptabilité		3 696,00 €	- €	1 848,00 € ***
	VALORISER COLLECTIVEMENT DES TMOIGNAGES D'INSTALLATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE	3 096,00 €	9 288,00 €	1 548,00 €	4 644,00 €
	Agribus	4 644,00 €	13 932,00 €	2 322,00 €	6 966,00 €
	FORUM TRANSMISSION**		3 870,00 €	- €	1 935,00 € ***
TOTAL			69 762,00 €	13 766,00 €	45 081,00 €

* prise en charge de 50% des coûts par la CAPDL

** mise en place si le budget le permet

*** payé sur 1 seule année

ENTENDU l'exposé de Monsieur ESNAULT, rapporteur,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De valider la mise en œuvre du plan d'actions Programme Transmission Agricole 2026-2029 tel que présenté ;
- D'accepter la participation financière de la CCVHA à hauteur de 45 081 € sur la durée de 3 ans (soit, 6 000 € revenant à la CIAP 49, 14 400 € au GABB Anjou et 24 681 € à la CAPDL) ;
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 12 février 2026
au Lion d'Angers,

Etienne Glemot

Président

Rachel Santenac

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260212-2026-02-12-10-DE
Date de réception préfecture : 23/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.